



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Votre partenaire
dans la gestion des
ressources humaines

EXPERTISE - CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT

NOS MISSIONS OBLIGATOIRES



Contact :

05 45 69 70 02

cdg16@cdg16.fr

(sur RDV de préférence)

30 rue Denis Papin - CS 12213
16022 ANGOULÊME CEDEX

Information :

www.cdg16.fr



Une expertise statutaire au service de votre gestion des ressources humaines

Le Centre de Gestion assure pour l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés de droit (<350 agents), affiliés volontaires ou adhérents à un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines, un ensemble de services en lien avec le statut de la fonction publique territoriale et la gestion du personnel.

EMPLOI ET MOBILITÉ

- > Dans le cadre d'un service commun régional, le CDG 16 mutualise la gestion administrative et financière de l'organisation des concours et examens professionnels (organisation d'épreuves, publicité des listes d'aptitude, gestion des lauréats, dispositifs spécifiques de sélection professionnelle...).
- > Toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics sont tenus de déclarer au Centre de Gestion, les créations et les vacances d'emplois (DVE).
- > Grâce à notre observatoire régional de l'emploi nous analysons l'évolution de l'emploi public territorial et élaborons des perspectives (RSU, LDG, GPEC...).
- > Nous assurons la prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE), aidons au reclassement des agents devenus inaptes (signature de la convention de Période de Préparation au Reclassement – PPR).
- > Nous accompagnons les projets professionnels ou de mobilité des agents...



CARRIÈRE DES AGENTS TERRITORIAUX

- > Le Centre de Gestion tient à jour la liste nominative des fonctionnaires stagiaires et titulaires des collectivités et établissements affiliés.
- > Il assure également le suivi et la mise à jour du dossier individuel de chaque agent lequel contient l'intégralité des décisions administratives relatives à la carrière (sous réserve de la bonne transmission de tous les actes par la collectivité employeur).
- > Le CDG assure le secrétariat du Conseil Médical.

- > En partenariat avec la CNRACL, nous proposons une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.
- > La publicité des tableaux d'avancement de grade et l'établissement de la liste d'aptitude en matière de promotion interne après arrêt des Lignes Directrices de Gestion (LDG), sont réalisés par le CDG.
- > Nous assurons un conseil juridique statutaire.



DIALOGUE SOCIAL ET DROITS SYNDICAUX

- > Le CDG organise les élections professionnelles.
- > Il calcule le crédit temps syndical, assure le remboursement des charges salariales afférentes (sous certaines conditions).
- > La réglementation prévoit que le Centre de Gestion attribue un local équipé de mobilier et matériels aux organisations syndicales représentatives.
- > Il organise les instances statutaires et assure leur secrétariat :
 - les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et leur émanation, les Conseils de discipline,
 - la Commission Consultative Paritaire (CCP) mise en place pour les agents contractuels;
 - Le Comité Social Territorial (CST) et sa formation spécialisée (FSSSCT), pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents.



DES COMPÉTENCES QUI S'ÉLARGISSENT RÉGULIÈREMENT

Ces dernières années, les CDG se sont également vu confier de nouvelles missions :

> La protection sociale complémentaire :

Le CDG vous propose 2 contrats groupe mutualisés afin de protéger vos agents et vous permettre de remplir vos obligations de participation.

- > Pour le risque santé.
- > Pour le risque prévoyance.

Comme pour le risque statutaire, le CDG assure la mise en concurrence, négocie au mieux les conditions, suit l'exécution de la convention.

> La médiation préalable obligatoire (MPO) :

Le CDG dispose de médiateurs certifiés (Voir plaquette sur la médiation).

> La déontologie, la laïcité, l'alerte éthique :

Le CDG dispose d'un réseau de référents qui vous conseille et répond aux questions de vos agents, notamment sur le cumul d'activités, leurs devoirs, les situations de conflits d'intérêts, le respect du principe de laïcité...

> L'animation du réseau départemental des Secrétaires Généraux de mairie.

LE CDG 16 PEUT ÉGALEMENT VOUS CONSEILLER, VOUS ACCOMPAGNER



- > Pour le recrutement d'agents titulaires ou contractuels sur besoin permanent ou occasionnel (Recrutement - Remplacement - Renfort)
- > Par la confection des paies de vos agents
- > Sur la prévention des risques professionnels (ACFI, conseil en hygiène et sécurité, Document Unique...)
- > Avec son service de médecine du travail
- > Pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- > Pour du Conseil en Evolution Professionnelle
- > En diététique et hygiène alimentaire en restauration collective
- > Dans l'assurance de vos risques statutaires
- > Pour la protection sociale complémentaire de vos agents
- > Avec du conseil en organisation



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Contact :
05 45 69 70 02

Suivez-nous sur :
[LinkedIn](#)

